

**CHEMINEMENTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE LA CTR
DE NOUADHIBOU POUR LES VOLS
VFR ET VFR SPÉCIAUX**

I - MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES

VFR normal = VH 8000 M VV 450M
VFR Spécial = VH 1500 M
Hélicoptères = VH 800 M VV 300 M

II - POINTS DE COMPTE-RENDU

Code	Epellation	Situation géographique	Coordonnées	Rad. VOR	Dist. NM
E	ECHO	Pointe des Autruches	20°55'42"N 016°47'36"W	092°	13,6
N	NOVEMBRE	Pointe Nord de la baie de l'ARCHIMEDE	21°09'42"N 016°55'24"W	029°	16,1
NE	NOVEMBRE ECHO	Pointe de l'Archimède dans la baie de l'Archimède	21°06'12"N 016°56'06"W	032°	12,6
N1	NOVEMBRE UNITE	Côte Atlantique sur la Côte des phoques - Limites CTR	21°10'18"N 017°03'18"W	002°	15,4
N2	NOVEMBRE DEUX	Pointe de l'Etoile à l'entrée de la baie de l'Etoile	21°01'24"N 017°00'30"W	019°	6,7
SE	SIERRA ECHO	Cap Sainte Anne	20°41'00"N 016°41'00"W	131°	24,1
S1	SIERRA UNITE	Cap Blanc : pointe Sud de la presqu'île	20°46'18"N 017°02'48"W	190°	8,6
S2	SIERRA DEUX	Pointe de Cansado	20°51'30"N 017°01'48"W	181°	3,4

III - PROCÉDURES D'ARRIVÉE

3.1 Entrée dans la zone de contrôle.

Provenance N par les points N1, NE et N2 via Côte Ouest de la baie du Lévrier.

Provenance SSE via le Cap d'Arguin et SE, E, NE et N2

- A N2, les aéronefs recevront les instructions pour poursuivre leur vol dans le circuit d'aérodrome et atterrir.
- Le respect des itinéraires définis ci-dessus ainsi que le compte-rendu radio au passage des points significatifs sont obligatoires, sauf instructions contraires du contrôle.
- Sur autorisation préalable du Contrôle, un aéronef en provenance du SSE pourrait à partir de SE rejoindre S1 ou S2, ou à partir de E rejoindre le circuit d'aérodrome. Dans l'un de ces cas, les monomoteurs conserveront une altitude compatible avec la réglementation sur le survol des zones maritimes.

En conditions de mauvaises visibilité sur l'aérodrome avec impossibilité de déroutement, les Aéronefs

En provenance du N suivront N1, NE et N2

En provenance du SSE ils suivront SE, E faire le tour de la baie et revenir par NE, N2.

Dans tous les cas, ils maintiendront une altitude qui permet le contact visuel de la côte.